

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2020

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 11 juin 2020.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Christian CARRERE est nommé Secrétaire de séance.

Compte tenu de la distanciation physique imposée par les règles sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus, la séance du Conseil Municipal a été organisée comme la précédente au boulodrome municipal.

Monsieur le Maire salue le public, les conseillers municipaux et la presse.

COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020

Conformément à l'ordonnance n° 2020-219 du 1^{er} avril 2020, M. le Maire **doit rendre compte** que, pour assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant la période transitoire, imposée par le confinement, du 15 mars 2020 au début de la phase de déconfinement, des décisions ont été prises et qu'elles ont été présentées à l'ensemble des élus (sortants et entrants) au cours de 7 Conseils d'Adjoints qui se sont tenus en visioconférence, pendant cette même période.

DECISIONS

- ✚ N° 5 du 28 janvier 2020 relative à une convention avec l'Association « CROCHES PATTES » (TOULON – 83000), dans le cadre des temps scolaires pour l'animation d'activités culturelles (éveil musical) dans les écoles maternelles publiques, au cours de l'année scolaire 2019/2020 de 9 h 30 à 10 h 30. Ecole Maternelle de Meyne : le mercredi du 15/01/2020 au 24/06/2020 inclus (17 séances) – Ecole Maternelle de Sauve : le jeudi du 12/03/2020 au 25/06/2020 (13 séances). Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 6 du 31 janvier 2020 relative à l'achat effectué par Madame Nelly BOURGOGNE d'une plaque de rue, suite à sa demande, portant la mention « La Lézardière ». Recette : 32,62 €. Ce qui correspond au prix de l'acquisition par la commune de ladite plaque.
- ✚ N° 7 du 31 janvier 2020 relative à un contrat avec le « GROUPE LACOSTE – Dactyl Buro Office » (LE THOR – 84250), dans le cadre d'un marché à bons de commande composé de deux lots :
 - Lot n° 1 : Achat de fournitures administratives pour les services municipaux,
 - Lot n° 2 : Achat de fournitures scolaires pour les écoles publiques.Dépense :
 - Lot n° 1 : de 5 000 € HT à 10 000 € HT par an (remise de 48 % sur tout le catalogue, hors prix nets du catalogue et hors prix nets du BPU).
 - Lot n° 2 : de 5 000 € HT à 20 000 € HT par an (remise de 20 % sur tout le catalogue, hors prix nets du catalogue et hors prix nets du BPU).

- ✚ N° 8 du 3 février 2020 relative à un contrat avec le comédien Serge PAUTHE (habitant BUIS LES BARONNIES – 26 170), dans le cadre de Nyons en Scène pour une représentation du spectacle « J'AVAIS 20 ANS », le vendredi 6 mars 2020 à 20 H 30, à l'Ancien Tribunal. Dépense : 600 € HT.
- ✚ N° 9 du 3 février 2020 relative à un contrat avec le groupe « BIG EASY » (TRUINAS – 26460), dans le cadre des fêtes de l'Alicoque pour une animation musicale le dimanche 2 février 2020 de 14 h 30 à 16 h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 700 € TTC.
- ✚ N° 10 du 6 février 2020 relative à une convention avec le « BASKET CLUB NYONSAIS » pour la mise à disposition de deux salariés pendant les vacances de février 2020. Dépense : 297 € TTC pour 27 heures, soit 11 € de l'heure.
- ✚ N° 11 du 11 février 2020 relative à une convention avec la société « ENEDIS » (LYON – 69003) dans le cadre de la construction de la Maison des Huiles et Olives de France, sise 40, place de la Libération, pour le raccordement électrique. Dépense : 5 706,12 € HT.
- ✚ N° 12 du 12 février 2020 relative à un contrat avec la société LOGITUD SOLUTIONS SAS (MULHOUSE – 68200) pour la maintenance des logiciels SIECLE COMEDEC (module d'échanges COMEDEC sur l'Etat Civil) et SIECLE (gestion de l'Etat Civil). Durée : 1 an renouvelable 2 fois de manière tacite). Dépense 1 067,48 € HT. Le prix est révisable sur la base de l'indice SYNTEC à la date de renouvellement, selon la formule $P1 = Po X (S1 / So)$.
- ✚ N° 13 du 20 février 2020 relative à une convention avec l'Etat pour le versement par la CAF de la Drôme de l'aide financière au titre de la gestion 2020 de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage. Montant provisionnel : 10 797,80 € (6 780,00 € pour les places conformes et 4 017,80 € pour l'occupation prévisionnelle), qui sera versé mensuellement à raison de 899,82 €.
- ✚ N° 14 du 28 février 2020 relative à un contrat avec la société ORANGE Résoline (LYON – 69424), dans le cadre de la construction de la Maison des Huiles et des Olives de France pour le raccordement et l'équipement au réseau téléphonique et Interne du nouveau bâtiment. Dépense : 1 700,58 € HT.
- ✚ N° 15 du 9 mars 2020 relative à l'émission d'un titre de recettes à l'attention de l'Association « Nyons Patrimoine » pour un montant de 41,61 €, de l'Association « Histoire et Patrimoine du Nyonsais et des Baronnies » pour un montant de 83,22 € et de l'Association « Amicale des Natifs de Nyons » pour un montant de 41,61 €, le tout pour un montant global de 166,44 € correspondant à la remise en état du parchemin « Charte du Pont Roman », propriété de la Ville de NYONS.
- ✚ N° 16 du 9 mars 2020 relative à un contrat avec l'Union Nationale des JMF (PARIS – 75004) pour la cession du droit d'exploitation du spectacle « LA BELLE AU BOIS DORMANT » du Collectif Ubique, dans le cadre de Nyons en Scène, le vendredi 3 avril 2020, à 10 h 30 et 14 h 00, en l'Eglise St Vincent. Dépense : 2 930 € TTC.
- ✚ N° 17 du 11 mars 2020 – Annulée
- ✚ N° 18 du 20 mars 2020 relative à **contrat de prestation d'assistance informatique pour l'ensemble du parc informatique de la Commune de NYONS avec la Société MANHATTAN**, dont le siège social se trouve à SAINT PRIEST (69800). Durée 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Dépense : 5 374,00€ HT
- ✚ N° 19 du 7 avril 2020 relative à un avenant au bail d'occupation du 28 octobre 2004, intervenu entre la Commune de NYONS et la « Société d'Etudes Nyonsaises ». Il convenait d'actualiser ce bail du fait de la nouvelle dénomination de l'association, devenue : Association « Histoire et Patrimoine du Nyonsais et des Baronnies ». Le reste étant sans changement.

✚ N° 20 du 8 avril 2020 relative un marché de fournitures courantes et de services avec la Société AF Communication (26200 MONTELMAR), pour la production de supports d'informations municipales (journal - plan de ville - agenda), par exploitation d'une régie publicitaire. Le marché, d'une durée de trois ans, prend effet à compter du 3 août 2020.

✚ N° 21 du 20 avril 2020 relative au versement d'une subvention de fonctionnement aux associations ou établissements poursuivant un but social pour la commune, afin de leur permettre d'assurer leurs activités malgré la crise liée au COVID-19 et de répondre à leurs besoins de trésorerie.

Les associations ou établissements concernés sont les suivants :

- Société de Protection des Animaux : 5 919 ,62 Euros dont 4 219,62€ au titre de la convention de fourrière et 1 700€ pour la campagne de stérilisation des chats sans maître,
- Centre Communal d'Action Sociale : 150 000 Euros au titre de la participation de la Ville à l'ensemble des missions d'aide sociale réalisées par le CCAS,
- Mission Locale : 3 000 Euros au titre de l'utilisation d'une partie des locaux de la Mission Locale par des organismes de service public,
- Association Nyonsaise d'Aide à l'Insertion Sociale : 16 000 Euros au titre de la gestion des points accueil de jour et de nuit,
- Pôle de Soins de Curnier : 32 233 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure (soit 4,65€/habitant),
- Foyer de Jeunes Travailleurs : 6 500 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure,
- Carrefour des habitants : 3 000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure,
- Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies : 4 000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure,
- Banque Alimentaire : 900 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure,

Dépenses imputées à l'article 6574 du budget communal 2020.

✚ N° 22 du 7 mai 2020 relative au versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2020 aux associations, afin de leur permettre d'assurer leurs activités malgré la crise liée au COVID-19 et de répondre à leurs besoins de trésorerie.

Les associations concernées sont les suivantes :

- La Cigale : 3000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Ecole de Musique de Nyons : 12 000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Val d'Eygues Objectif Loisirs et Théâtre (VOLT) : 1000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Université Nyonsaise du Temps Libre (UNTL) : 1000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Association pour l'Ordinateur et les Férus de ses Technologies (ASOFT) : 3000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Rê-VOLT : 2000 Euros au titre de la participation exceptionnelle de la Ville au fonctionnement de cette structure et 1000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Basket Club de Nyons : 5000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Football Club de Nyons : 5000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Le Zen : 1000 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Tennis Club de Nyons : 1500 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure
- Prévigrêle : 800 Euros au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure.

Dépenses imputées à l'article 6574 du budget communal 2020.

- ✚ N° 23 du 7 mai 2020 relative à un **marché** avec **le Cabinet A-GRAF Atelier d'Architecture** (NYONS), dans le cadre de la réhabilitation des locaux du Foyer jeunes travailleurs « Foyer Constantin » pour des missions d'études et de travaux (réalisation de 2 nouveaux studios).
Dépense : 15 600,00 € HT.
- ✚ N° 24 du 13 mai 2020 relative à un **contrat** avec **la Société SOLEUX** (VAULX EN VELIN – 69120), pour des vérifications et des essais mécaniques lourds des équipements sportifs communaux. Dépense : 1 265, 50 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

Adoption des comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 10 février 2020 et du 27 mai 2020.

Unanimité

DELIBERATIONS

1 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIVERSES INSTANCES

Rapporteur : M. le Maire

A la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il est nécessaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal désigne en son sein ses représentants auprès des organismes extérieurs, auxquels la Commune adhère, sans recours au bulletin secret.

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein DES ORGANISMES PUBLICS :

- Centre Communal d'Action Sociale :

Sont proposés 5 Titulaires : MC. LAURENT – M. BERGER-SABATIER – J. AUDIBERT – V. VAN ZELE – P. CATHENOZ

- Syndicat d'Energies de la Drôme :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : JL. GREGOIRE – Y. RINCK

- Hôpital de Nyons

Est proposé 1 Titulaire : M. le Maire

- Foyer Constantin :

Sont proposés 4 Titulaires : MC. LAURENT – J. AUDIBERT – N. MACIPÉ – E. ALLÉE

- Maison de retraite « Moun Oustaou » :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : M. BERGER-SABATIER - MC. LAURENT

- Maison de Retraite « La Pousterle »

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : M. BERGER-SABATIER - MC. LAURENT

- A.T.R.I.R. :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : MC. LAURENT – M. BERTHE

- Pôle Sanitaire et Médico-social du Pays Nyonsais-Baronnies

Est proposé 1 Titulaire : M. BERGER-SABATIER

- S.D.H. (Société pour le Développement de l'Habitat

Est proposé 1 Titulaire : P. CATHENOZ

- Mission Locale :

Sont proposés 3 Titulaires : N. MACIPÉ – C. CARRERE – P. CATHENOZ

- A.N.A.I.S. :

Sont proposés 3 Titulaires : MC. LAURENT – M. BERGER-SABATIER – J. AUDIBERT

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein DES ORGANISMES A VOCATION EDUCATIVE :

- Lycée Roumanille :

Sont proposés 2 Titulaires : A. LOUPIAS – I. TEISSEYRE

- Collège Barjavel :

Sont proposés 2 Titulaires : A. LOUPIAS – F. BOUNIN

- Conseil d'Ecole Élémentaire de Meyne :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant A. LOUPIAS - D. MOUTARD

- Conseil d'Ecole Élémentaire de Sauve :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : A. LOUPIAS - A. AMOURDEDIEU

- Conseil d'Ecole Maternelle de Meyne :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : A. LOUPIAS - D. MOUTARD

- Conseil d'Ecole Maternelle de Sauve :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : A. LOUPIAS - A. AMOURDEDIEU

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein DES AUTRES ORGANISMES :

- Jardin des Arômes :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : TH. TATONI - E. ALLÉE

- Ecole de Musique :

Sont proposés 1 Titulaire 1 Suppléant : O. PILOZ - A. TAILLEUX

- Comité de Gestion du Boulodrome :

Sont proposés 3 Titulaires : P. LANTHEAUME - D. MOUTARD – D. ROUSSELLE

Unanimité

2 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger dans les 8 Commissions Municipales ci-après, sans recours au bulletin secret.

- Commission d'Appel d'Offres :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

5 Titulaires : JL. GREGOIRE – Y. RINCK – TH. DAYRE – A. AMOURDEDIEU – R. VIARSAC

5 Suppléants : TH. TATONI – C. TEULADE – JJ. MONPEYSSEN – E. ALLÉE – O. PILOZ

- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Sont proposés :

3 Titulaires : TH. DAYRE – N. MACIPÉ – C. TEULADE

3 Suppléants : P. CATHENOZ – JJ. MONPEYSSEN – C. BRUN-CASTELLY

- Comité Technique :

Sont proposés :

5 Titulaires : P. COMBES – T. DAYRE – N. MACIPÉ - C. TEULADE – C. CARRERE

5 Suppléants : R. VIARSAC – P. CATHENOZ - JJ. MONPEYSSEN – C. BRUN-CASTELLY – V. VAN ZELE

- C.N.A.S. (Comité National d'Actions Sociales)

Est proposé 1 Titulaire : N. MACIPÉ

- Commission des Finances :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

T. DAYRE, Président - MC. LAURENT – TH. TATONI – A. AMOURDEDIEU – P. LANTHEAUME – O. PILOZ – D. ROUSSELLE – A. LOUPIAS - JL. GREGOIRE – R. VIARSAC – M. BERGER-SABATIER – JJ. MONPEYSSEN – N. MACIPÉ - P. CATHENOZ – E. ALLÉE

- Commission d'Urbanisme et d'Accessibilité :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

5 Membres : A. AMOURDEDIEU, Présidente - R. VIARSAC – J. AUDIBERT- TH. TATONI – E. ALLÉE

- Commission des travaux :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

5 Membres : JL. GREGOIRE, Président - Y. RINCK – C. CARRERE – A. AMOURDEDIEU – R. VIARSAC

- Commission Environnement et Développement durable :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

8 Membres : TH. TATONI, Président - C. BRUN-CASTELLY – V. VAN ZELE – A. TAILLEUX – I. TEISSEYRE – D. ROUSSELLE – M. BOTTINI – F. BOUNIN

- Commission Associations/ Sports / Culture et Patrimoine :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

12 Membres : O. PILOZ et P. LANTHEAUME, Co-Présidents - D. MOUTARD – C. TEULADE – M. FLAMAIN – M. BERTHE – M. BOTTINI – F. BOUNIN – E. ALLÉE – D. ROUSSELLE – A. TAILLEUX

- Commission des Marchés et des Espaces Publics :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

8 Membres : R. VIARSAC, Président - C. CARRERE – J. AUDIBERT – D. MOUTARD – E. ALLÉE – A. AMOURDEDIEU – JJ. MONPEYSSEN – Virgile VAN ZELE

- Commission Education Jeunesse :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

4 Membres : A. LOUPIAS, Présidente - I. TEISSEYRE – A. AMOURDEDIEU – D. MOUTARD

- Commission Communication / Information / Réseaux :

M. P. COMBES, Maire, Président de droit et sont proposés :

5 Membres : D. ROUSSELLE, Président - O. PILOZ – M. BERTHE – C. BRUNCASTELLY – F. BOUNIN

Unanimité

3 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : M. le Maire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit établir, dans les six mois de son installation, un règlement intérieur.

Ce Règlement intérieur a pour objet de définir les modalités de préparation des séances du Conseil Municipal ainsi que les conditions dans lesquelles se tiennent et se déroulent ces séances.

Unanimité

4 – DELEGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Thierry DAYRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de fluidifier l'activité municipale, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire pendant toute la durée du mandat.

Unanimité

5 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités mensuelles de fonction comme suit :

- **Monsieur le Maire** : 36,9855 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,

- **Les Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués** : 14,64 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,
- **Les Conseillers municipaux** : 2,196 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé que l'enveloppe totale des indemnités versées au Maire, aux Adjoints, aux Conseillers Municipaux Délégués et aux Conseillers Municipaux ne pourra dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

Unanimité

5 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Rapporteur : Thierry DAYRE

M. le Maire indique que le report du vote des budgets communaux au mois de juillet résulte de la crise sanitaire et du confinement.

Toutefois, le Rapport d'Orientations Budgétaires ainsi que les budgets qui seront présentés ont été établis avant la crise sanitaire.

M. DAYRE explique donc que des budgets supplémentaires seront présentés en septembre/octobre prochain pour tirer toutes les conséquences de la crise.

Avant de détailler les éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires, M. le Maire fait un point sur la situation économique du département de la Drôme :

- 1 175 entreprises ont bénéficié de report en matière fiscale,
- 13 515 entreprises ont bénéficié des fonds de solidarité mis en place par l'Etat,
- 4 228 entreprises ont obtenu un PGE (Prêt Garanti par l'Etat)
- 41 000 000 d'heures de chômage partiel ont été indemnisées au profit de 111 000 salariés.

Les grandes lignes du budget sont les suivantes :

- le maintien des taux communaux en 2020
- le maintien de la gratuité des services (Nyons Bus, Garderie...) et stabilité des tarifs communaux
- l'achèvement des travaux de la Maison de Pays, de la Maison des Huiles et Olives de France et de la rénovation des orgues de l'Eglise
- les investissements habituels (voirie, réseaux, éclairage public ...)
- lancement de la phase opérationnelle du P.L.U.
- l'engagement de certains points du programme électoral porté par la liste Nyons au Cœur

Il est à noter que cette année la Ville ne projette pas de réaliser d'emprunt.

M. le Maire remercie M. DAYRE pour cette présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation
du Rapport d'Orientations Budgétaires**

7 – AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : Th. DAYRE

7.1 – Tableau du Personnel - Modification du Tableau du Personnel – Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services pour une période de 5 ans à partir du 1^{er} juin 2020.

Unanimité

7.2 - Modification du Tableau du Personnel

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

<u>CREATION</u>	<u>SUPPRESSION</u>
<p><u>Au 18 mai 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Comptabilité</u> ⇒ un poste de Rédacteur <p><u>Au 8 juin 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Voirie</u> ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet	<p><u>Au 1er septembre 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Comptabilité</u> ⇒ Un poste de d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe⇒ Un poste d'Agent de Maîtrise
<p><u>CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2020</u></p>	
<p><u>Au 15 juin 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Propreté urbaine</u> ⇒ Deux postes d'Adjoint Technique à temps complet - durée : cinq mois (Juin et octobre au cimetière - juillet à septembre à la ville)• <u>Espaces verts</u> ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet pour juillet et août• <u>Voirie</u> ⇒ Un poste d'Adjoint Technique à temps complet pour juillet et août <p><u>Au 15 juin 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Parc Aquatique</u> ⇒ Sept postes d'Éducateur APS à temps complet ⇒ Trois postes d'Adjoint Administratif ⇒ Six postes d'Adjoint Technique <p><u>Au 16 juin 2020</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Musée</u> ⇒ Un poste d'Adjoint Administratif à temps incomplet 15/35 °	

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire invite Mmes LOUPIAS, Adjointe aux Affaires Scolaires et Odile PILOZ, Adjointe à la Culture, ainsi que M. Roger VIARSAC, Conseiller Municipal délégué à faire un point sur le déconfinement.

Affaires scolaires :

Mme LOUPIAS fait état des trois phases de déconfinement qui ont permis une reprise progressive de l'école depuis le 18 mai dernier et des services périscolaires.

Tous les élèves des écoles de Nyons rentreront lundi 22 juin avec des règles de distanciation très assouplies. Mme LOUPIAS remercie les services municipaux pour tout le travail accompli durant cette période qui a permis de préparer le retour progressif des élèves dans leur classe.

Affaires culturelles :

Le programme de Festiv'été est maintenu, ce qui permettra de proposer une offre culturelle à Nyons cet été (13 concerts au lieu de 20 - au Théâtre de Verdure avec un nombre limité d'entrée – 2 € par adulte). Le cinéma Arlequin rouvrira enfin ses portes le 22 juin prochain.

Marché :

Après une période d'interdiction, puis d'autorisation restreinte aux commerçants alimentaires, la tenue du marché hebdomadaire du jeudi a été autorisée dans sa totalité (220 commerçants) à compter du 11 juin. Le marché provençal du dimanche reprendra le 21 juin.

Les marchés thématiques de l'été sont suspendus.

M. VIARSAC annonce aussi l'ouverture d'un marché bio le samedi matin à compter du 4 juillet prochain. Celui-ci sera géré par un prestataire extérieur.

Pour conclure, il remercie les agents de la Police Municipale et des Services Techniques qui ont assuré un travail conséquent durant toute cette période pour garantir la sécurité de tous.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire de Nyons,

Pierre COMBES